

## Édito

# Protection sociale internationale : un enjeu majeur pour la branche Famille

Notre expérience quotidienne de la protection sociale se fait d'abord dans un cadre national. Son organisation caractérise d'une certaine manière un État-nation, en indiquant le degré de réalisation de la solidarité entre ses membres. C'est particulièrement le cas en France, dont la devise insiste sur la fraternité y compris au plan local où la protection sociale se décline à travers de nombreux services : hôpitaux, crèches, services d'action sociale individuelle et collective, logement...

Par contraste, dans notre imaginaire collectif, l'espace international apparaît moins comme une sphère d'expression de la protection sociale que comme celui des concurrences non régulées : économiques ou politiques. Pourtant, depuis longtemps, la protection sociale s'inscrit à l'échelon international. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'idéal de paix universelle de la Société des Nations fut concrétisé notamment par l'organisation négociée d'une circulation internationale des travailleurs qui devait protéger leurs droits sociaux. De cette idée naquit l'Organisation internationale du Travail en 1919 et, en 1927, la Conférence internationale, la Cimas, qui deviendra l'Association internationale de sécurité sociale. Depuis cette date, la protection sociale n'a cessé d'être un enjeu essentiel dans les relations internationales entre États et fait partie de certains projets d'organisation d'États, comme l'Union européenne. Ce numéro rend compte de cette dynamique de développement transnational de la protection sociale en présentant ses différents acteurs, leurs lieux d'expression et les principaux enjeux actuels.

S'inscrivant dans cette perspective, la branche Famille de la Sécurité sociale intervient activement à l'échelle internationale, en s'investissant dans la coopération et le dialogue avec les acteurs de son domaine d'intervention... La présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 sera une nouvelle occasion de concrétiser cet engagement. Mais surtout, les caisses d'Allocations familiales facilitent au quotidien l'accès aux droits sociaux pour de nombreux ressortissants étrangers ou encore pour les Français exerçant une activité transfrontalière.

**Vincent Mazauric**  
Directeur général de la Cnaf